



FNEC-FP-FO

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Cned : Retrait de la circulaire modifiant les obligations de service des enseignants sur postes adaptés

Les enseignants affectés sur postes adaptés au Cned (PACD, PALD) ont appris récemment qu'une modification de leurs obligations de service **leur faisait perdre environ 4 semaines de congé.**

Chacun pourra juger du caractère inique d'une telle décision qui touche des enseignants affectés au Cned pour raison de santé et souvent suite à de longues et graves maladies.

Cette question était à l'ordre du jour du CTPC Cned du 10 juin dernier, FO et les autres syndicats (FSU et UNSA) ont voté contre cette mesure.

Nous avons à nouveau abordé la question lors du CHSC du 21 juin en alertant le recteur du Cned sur les répercussions que pourrait avoir cette décision sur l'état de santé des collègues concernés. L'ensemble des représentants du personnel au CHSC a demandé au Recteur de revenir sur cette mesure.

Il nous a été répondu que le dossier n'était pas clos, ce que semble démentir la circulaire signée du recteur.

FO est à nouveau intervenu le 28 juin dernier auprès du cabinet du Ministre de l'éducation nationale pour demander l'abandon de cette décision et le retrait de la circulaire du Recteur du Cned modifiant les obligations de services des enseignants sur postes adaptés au Cned.

Nous continuerons à agir à tous les niveaux pour que cette décision scandaleuse qui s'attaque aux personnels les plus fragiles ne voit pas le jour, d'autant qu'elle préfigure ce qui pourrait arriver à l'ensemble des enseignants suite aux nombreuses tentatives d'allongement de la durée du travail et de remise en cause des obligations de services définies par le décret de 1950.

La FNEC-FP-FO exige le maintien des congés scolaires pour tous les enseignants affectés sur poste adaptés au Cned.